

VILLE DE
MONT-ROYAL



TOWN OF
MOUNT ROYAL

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE VILLE DE MONT-ROYAL LE LUNDI 14 JUILLET 2014 À 19 h, AU 90, AVENUE ROOSEVELT

Présents :

Le maire: Philippe Roy

les conseillers : Erin Kennedy
John Miller
Joseph Daoura
Minh-Diem Le Thi
Daniel Robert
Louis Dumont

formant quorum

et

Alexandre Verdy, Greffier
Ava L. Couch, Directrice générale

- À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter. Les votes à l'unanimité sont donc des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

1. Ouverture de la séance

Le maire ouvre la séance à 19 h et souhaite la bienvenue aux gens dans la salle.

2. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 14-07-01

Objet : Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition du conseiller Daniel Robert, appuyée par la conseillère Erin Kennedy, il est résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil du 14 juillet 2014.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 14-07-01

Subject: Adoption of Agenda

It was moved by Councillor Daniel Robert, seconded by Councillor Erin Kennedy, and resolved:

To adopt the agenda of Regular Meeting of July 14, 2014.

CARRIED UNANIMOUSLY

3. Période de questions du public

Le maire Philippe Roy ouvre la période de questions à 19 h 10 et 3 citoyens s'adressent au conseil. La période de questions se termine à 19 h 21.

4. Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du 16 juin 2014

RÉSOLUTION N° 14-07-02

Objet : Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du 16 juin 2014

ATTENDU QUE copies du procès-verbal de la réunion ordinaire du 16 juin 2014 du conseil municipal de Ville de Mont-Royal ont été remises à chaque membre du conseil dans le délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, le greffier est dispensé d'en faire la lecture;

Sur proposition de la conseillère Minh-Diem Le Thi, appuyée par le conseiller Joseph Daoura, il est résolu :

D'adopter le procès-verbal de la réunion ordinaire du 16 juin 2014 du conseil municipal de Ville de Mont-Royal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. Dépôt de documents :

- .1 Liste des commandes - 06-5000
- .2 Liste des commandes - 06-25000
- .3 Liste des achats
- .4 Liste des chèques
- .5 Rapport - ressources humaines
- .6 Permis et certificats
- .7 Correspondance

6. Condoléances - M. William Tetley

RÉSOLUTION N° 14-07-03

Objet : Condoléances - M. William Tetley

ATTENDU QUE le conseil municipal a appris avec tristesse le décès, survenu le 1er juillet 2014, de M. William Tetley;

ATTENDU QU'il a fait une partie de ses études à Mont-Royal et qu'il était résident de longue date de la ville;

ATTENDU QU'il a occupé le poste de conseiller municipal de Mont-Royal (poste no 5) de 1965 à 1968;

ATTENDU QU'il a représenté la circonscription de Notre-Dame-de-Grâce à titre de député du Parti libéral du Québec de 1968 à 1976 et qu'il a été ministre du Revenu, ministre des Institutions financières, Compagnies et Coopératives et ministre des Travaux publics et de l'Approvisionnement;

RESOLUTION NO. 14-07-02

Subject: Adoption of Minutes of June 16, 2014 Regular Meeting

WHEREAS copies of the minutes of the Town of Mount Royal Council Regular Meeting of June 16, 2014, have been delivered to each member of Council within the time prescribed by section 333 of the Cities and Towns Act, the Town Clerk shall be dispensed with the reading thereof;

It was moved by Councillor Minh-Diem Le Thi, seconded by Councillor Joseph Daoura, and resolved:

To adopt the Minutes of the Town of Mount Royal Council Regular Meeting of June 16, 2014.

CARRIED UNANIMOUSLY

RESOLUTION N° 14-07-03

Subject : Condolences - Mr. William Tetley

WHEREAS Town Council was saddened to learn of the death, on July 1, 2014, of Mr William Tetley;

WHEREAS M. Tetley, a Town of Mount Royal long time resident, also studied partly in the Town;

WHEREAS he held the position of Town Councillor (seat no. 5) from 1965 to 1968;

WHEREAS he represented the district of Notre-Dame-de-Grâce as a Quebec Liberal Party MNA from 1968 to 1976 and he was Minister of Revenue, Minister of Financial Institutions, Companies and Cooperatives, and Minister of Public Works and Supply;

ATTENDU QU'il était un juriste réputé et qu'il a enseigné le droit à l'Université McGill et aux États-Unis;

Sur proposition du maire Philippe Roy, appuyée par le conseiller John Miller, il est résolu :

D'offrir, au nom du conseil municipal et des résidents de la Ville de Mont-Royal, de très sincères condoléances aux membres de la famille de M. William Tetley à l'occasion de la perte d'un être cher.

Le maire se prévaut de son droit de vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Ratification des débours

RÉSOLUTION N° 14-07-04

Objet : Ratification des débours

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

De confirmer et d'approuver les débours visant la période du 1er juin au 30 juin 2014:

Salaires et avantages sociaux:	1 843 612 \$
Fournisseurs:	1 372 479 \$
Quote-part CMM:	358 109 \$
Quote-part agglomération de Montréal:	21 885 459 \$
Frais de financement:	44 162 \$
Remboursement en capital - - Dette à long terme :	665 000 \$
Total des déboursés:	26 168 821 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

WHEREAS he was a renowned jurist and he taught law at McGill University and in the United States;

It was moved by Councillor Philippe Roy, seconded by Councillor John Miller, and resolved:

To offer, on behalf of Mount Royal's Council and residents, very sincere condolences to the members of Mr. William Tetley's family on the loss of a loved one.

The Mayor exercises his right to vote.

CARRIED UNANIMOUSLY

RESOLUTION N° 14-07-04

Subject : Confirmation of Disbursements

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To confirm and approve the disbursements for the period between June 1st and June 30th, 2014:

Salaries and fringe benefits:	\$1,843,612
Suppliers:	\$1,372,479
CMM Share:	\$358,109
Urban Agglomeration of Montreal apportionment:	\$21,885,459
Financing costs:	\$44,162
Principal reimbursements - long term debt:	\$665,000
Total disbursements:	\$26,168,821.

CARRIED UNANIMOUSLY

8. Transfert des frais d'inscription du programme de soccer 2014

RÉSOLUTION N° 14-07-05

Objet : Transfert des frais d'inscription du programme de soccer 2014

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par le conseiller Joseph Daoura, il est résolu :

D'autoriser le transfert des frais d'inscription perçus par la Ville pour le programme de soccer 2014 au Club de Soccer Mont-Royal Outremont (CSMRO).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 14-07-05

Subject : Transfer of the registration fees for the 2014 soccer program

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor Joseph Daoura, and resolved:

To authorize the transfer of the registration fees collected by the Town for the 2014 soccer program to "Club de Soccer Mont-Royal Outremont" (CSMRO).

CARRIED UNANIMOUSLY

9. Fourniture et livraison d'une (1) remorque de type fardier, surbaissée

RÉSOLUTION N° 14-07-06

Objet : Fourniture et livraison d'une (1) remorque de type fardier, surbaissée

Sur proposition du conseiller Joseph Daoura, appuyé par le conseiller John Miller, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 29 318,63 \$ (taxes incluses) pour la fourniture et la livraison d'une (1) remorque de type fardier, surbaissée, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder à PIERQUIP INC. le contrat (C-2014-47) à cette fin, au prix forfaitaire soumis, soit 29 318,63 \$ (taxes incluses), conformément aux documents de soumission;

D'imputer cette dépense comme suit :

Provenance:
Réserve financière véhicules lourds

Imputation:
Projet : 1 074 - Achat d'un fardier surbaissé

Compte budgétaire : 22-300-00-741.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 14-07-06

Subject : Supply and delivery of one (1) low profile flat-bed trailer

It was moved by Councillor Joseph Daoura, seconded by Councillor John Miller, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$29,318.63 (taxes included) for the supply and delivery of one (1) low profile flat-bed trailer, which includes, as needed, all accessory costs;

To award to PIERQUIP INC. the contract (C-2014-47) to undertake these works, for the lump sum price of \$29,318.63 (taxes included), in accordance with the tendering documents;

To charge this expenditure as follows:

Source:
Heavy vehicle financial reserve

Appropriation:
Project: 1 074 "Achat d'un fardier surbaissé"

Budget account: 22-300-00-741.

CARRIED UNANIMOUSLY

10. Réfection de la clôture et des colonnes de pierres au Parc Fleming

RÉSOLUTION N° 14-07-07

Objet : Réfection de la clôture et des colonnes de pierres au Parc Fleming

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par le conseiller Daniel Robert, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 83 900 \$ (taxes incluses) pour la réfection de la clôture et des colonnes de pierres au Parc Fleming, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'autoriser un emprunt de 83 900 \$ au Fond de roulement pour acquitter cette dépense en immobilisation et de rembourser cette somme sur une période de cinq (5) ans;

D'accorder à 2633-2312 QUÉBEC INC. (ARTHIER CONSTRUCTION) le contrat (C-2014-32) à cette fin, aux prix soumis, soit 79 907,63 \$ (taxes incluses), conformément aux documents d'appel d'offres pour ce contrat;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance :
Fonds de roulement

Imputation :
Projet : 1 152 (PTI 2012-2013-2014) - Réfection de la clôture au Parc Fleming

Compte budgétaire : 22-700-00-718.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 14-07-07

Subject : Repair of the fence and stone walls at Fleming Park

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor Daniel Robert, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$83,900 (taxes included) for the repair of the fence and stone walls at Fleming Park, which includes, as needed, all accessory costs;

To authorize a loan of \$83,900 from the working fund to cover this capital expenditure and to reimburse this amount over a five (5) years period;

To award to 2633-2312 QUÉBEC INC. (ARTHIER CONSTRUCTION) the contract (C-2014-32) for this purpose, at the price submitted, for a total of \$79,907.63 (taxes included), all in accordance with the tendering documents for this contract

To charge these expenditures as follows:

Source:
Working fund

Appropriation:
Project : 1 152 (PTI 2012-2013-2014) - "Réfection de la clôture au Parc Fleming"

Budget account: 22-700-00-718.

CARRIED UNANIMOUSLY

11. Location de trois (3) chargeurs sur roues

RÉSOLUTION N° 14-07-08

Objet : Location de trois (3) chargeurs sur roues

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 13 108 \$ en 2014 pour la location de trois (3) chargeurs sur roues pour le déblaiement et l'enlèvement de la neige du 1er décembre 2014 jusqu'au 31 décembre 2014, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

RESOLUTION N° 14-07-08

Subject : Rental of three (3) front end loaders

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$13,108 in 2014 for the rental of three (3) front end loaders for the snow clearing and removal from December 1st, 2014 to December 31st, 2014, which includes, as needed, all accessory costs;

D'autoriser une dépense de 39 324 \$ en 2015 pour la location de trois (3) chargeurs sur roues pour le déblaiement et l'enlèvement de la neige du 1er janvier 2015 jusqu'au 31 mars 2015, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder à EQUIPEMENT SMS INC. le contrat C-2014-44 à cette fin, aux prix unitaires soumis, jusqu'à concurrence 52 428,60 \$ pour la période comprise entre le 1er décembre 2014 et le 31 mars 2015, avec option de renouvellement au gré de la Ville pour les deux (2) périodes subséquentes pour une moyenne de 150 heures/mois, par chargeur pour la saison, conformément aux documents de soumission;

D'imputer les dépenses associées à ces contrats comme suit :

Provenance:
Budget de fonctionnement 2014

Imputation :
02-330-00-516 - Location - Machinerie,
outillage et équipement
13 108 \$

Provenance :
Budget de fonctionnement 2015

Les crédits requis à cette fin seront maintenus dans l'enveloppe budgétaire, comme suit;

Imputation :
02-330-00-516 - Location - Machinerie,
outillage et équipement
39 324 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

To authorize an expense for the amount of \$39,324 in 2015 for the rental of three (3) front end loaders for the snow clearing and removal from January 1st, 2015 to March 31st, 2015 which includes, as needed, all accessory costs;

To award to EQUIPEMENT SMS INC. the contract C-2014-44 to undertake these works with the unit prices submitted, up to the amount of \$52,428.60 for the period between December 1st, 2014 and March 31st, 2015, with a renewal option at the Town discretion for the next (two) 2 periods for an average of 150 hours/month, per loader for the season, in accordance with the tendering documents;

To charge the expenses related to these contracts as follows:

Source:
Operating Budget 2014

Imputation:
02-330-00-516 - "Location - Machinerie,
outillage et équipement"
\$13,108

Source:
Operating Budget 2015

Credits required for this activity will be maintained in the budget, in the following manner;

Appropriation:
02-330-00-516 - "Location - Machinerie,
outillage et équipement"
\$39,324.

CARRIED UNANIMOUSLY

12. Fourniture et livraison - Véhicule sécurité publique

RÉSOLUTION N° 14-07-09

Objet : Fourniture et livraison - Véhicule sécurité publique

Sur proposition du conseiller Daniel Robert, appuyée par la conseillère Erin Kennedy, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 45 000 \$ (taxes incluses) pour la fourniture et la livraison d'un (1) véhicule utilitaire sport neuf Subaru Forester modèle 2014 ou plus récent avec option PZEV.

D'accorder à 3588025 CANADA INC. (SUBARU DES SOURCES) le contrat (C-2014-54) à cette fin, aux prix soumis, soit 34 119,87 \$ (taxes incluses), conformément aux documents d'appel d'offres pour ce contrat.

RESOLUTION N° 14-07-09

Subject : Supply and Delivery - Public Security Vehicle

It was moved by Councillor Daniel Robert, seconded by Councillor Erin Kennedy, and resolved:

To authorise an expense for the amount of \$45,000 (taxes included) for the supply and delivery of one (1) new Subaru Forester Sport Utility Vehicle, 2014 or more recent model with PZEV option;

To award to 3588025 CANADA INC. (SUBARU DES SOURCES) the contract (C-2014-54) for this purpose, at the price submitted, for a total of \$34,119.87 (taxes included), all in accordance with the tendering documents for this contract;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance :
Surplus budgétaire

Imputation :
Projet : 2 004 - Achat de véhicules - Sécurité publique no. 701

Compte budgétaire : 22-200-00-741

Contrat : 45 000 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

To charge these expenditures as follows:

Source :
Budget Surplus

Appropriation :
Project: 2 004 - "Achat de véhicules - Sécurité publique no. 701"

Budget account: 22-200-00-741

Contract: \$45,000 (taxes included).

CARRIED UNANIMOUSLY

13. Procès-verbaux du Comité consultatif d'urbanisme

RÉSOLUTION N° 14-07-10

Objet : Procès-verbaux du Comité consultatif d'urbanisme

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

De prendre acte, conformément aux règlements N° 1314 et N°1317, des procès-verbaux des réunions du 20 juin 2014 et du 4 juillet 2014 du Comité Consultatif d'Urbanisme;

D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation favorable du CCU lors de sa réunion tenue le 20 juin 2014:

Plan N°1 : 455, Simcoe pour « Terrasse – Modifier les escaliers d'une terrasse existante arrière »;

Plan N°4a : 1789, Graham pour « Enseigne suspendue »;

Plan N°4b : 1789, Graham pour « Modification au revêtement en façade (changer la fausse pierre pour des panneaux de métal) »;

Plan N°5 : 1987, Fleming pour « Modification des ouvertures aux murs arrière – ajout d'une porte patio et d'une fenêtre fixe »;

Plan N°7 : 367, Brookfield pour « Modifier et avancer la fenêtre en saillie (sur le mur avant existant) et agrandir l'ouverture du mur latéral par une triple porte patio »;

Plan N°8 : 133, Kenaston pour « Échantillons; crépi et brique pour l'agrandissement latéral de 2 étages et sous-sol – plans de la façade modifiés »;

RESOLUTION N° 14-07-10

Subject : Planning Advisory Committee Minutes

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To receive, in accordance with by-laws No.1314 and No.1317, the minutes of the June 20, 2014 and July 4, 2014 meetings of the Planning Advisory Committee;

To approve the Site Planning and Architectural Integration (PIIA) plans that have been the subject of a favorable recommendation from the CCU at its meeting held on June 20, 2014:

Plan No.1: 455 Simcoe for " Deck – Modification of the stairs of an existing rear deck ";

Plan No.4a: 1789 Graham for "Suspended sign";

Plan No.4b: 1789 Graham for "Modification to the façade's finishes (change fake stone to metal panels)";

Plan No.5: 1987 Fleming for "Modification of openings on the rear walls - addition of a patio door and a fixed window ";

Plan No.7: 367 Brookfield for " Modify and project the bay window (on the existing front wall) and enlarge the opening of the side wall with a triple patio door ";

Plan No.8: 133 Kenaston for " Samples; stucco and brick for the side extension on two storeys and basement – modified facade's plans ";

Plan N°9 : 441, Mitchell pour « Comptoir BBQ extérieur en brique et granite et l'écran/ pergola en Ipé »;

Plan No.9: 441 Mitchell for " Outdoor brick and granite BBQ counter and Ipé screen/pergola ";

Plan N°10 : 8420, Darnley pour « Installation d'un séchoir industriel extérieur »;

Plan No.10: 8420 Darnley for " Installation of an outdoor industrial dryer ";

Plan N°11 : 553, Algonquin pour « Terrasse en bois »; « Garde-corps noir recommandé »;

Plan No.11: 553 Algonquin for " Wood deck";" Recommend black railing ";

Plan N°12 : 50, Palmerston pour « Plans finaux et échantillons (brique et couleur aluminium) pour les modifications apportées selon les commentaires précédents pour l'agrandissement latéral et arrière en 2 étages »; Sous réserve de : « perron non autorisé sur la façade latérale »;

Plan No.12: 50 Palmerston for " Final drawings and samples (brick and aluminium colour) for the modifications done according the previous comments for the side and rear extension on two storeys "; Subject to " No side landing permitted in the side setback";

Plan N°13 : 328, Trenton pour « Modification apportée au permis approuvé- démolir les 2 ajouts existants et construire un seul agrandissement arrière »;

Plan No.13: 328 Trenton for " Modification to approved permit – demolish the 2 existing additions and build a single rear extension";

Plan N°14 : 2140, Hanover pour « Changer le revêtement extérieur de déclin d'aluminium pour du crépi en acrylique »; Sous réserve de : « la finition en crépi ne doit pas couvrir la finition existante en brique et les appuis de fenêtres doivent être en maçonnerie et non en acrylique »;

Plan No.14: 2140 Hanover for " changing the exterior finish from aluminium siding to acrylic stucco"; " Subject to: stucco finish to not surpass the existing stone finish and window sills to be masonry not acrylic";

Plan N°15 : 44, Roselawn pour « Re-soumission du solarium- Modification apportée au plan pour un solarium »;

Plan No. 15: 44 Roselawn for "Resubmission of the solarium – Modification to the plan for a solarium";

Plan N°16 : 79, Simcoe pour «Remplacer des colonnes existantes en bois par des colonnes en 'Replico' »;

Plan No.16: 79 Simcoe for "Replacing the existing wooden columns with 'Replico' columns";

Plan N°17 :139, Appin pour « Agrandissement au dessus du garage et agrandissement arrière sur 2 étages»;

Plan No.17: 139 Appin for "Addition above the garage and rear addition on 2 floors";

Plan N°18 : 254, Glengarry pour « Rénover la façade avant- changer le fini extérieur, éliminer 2 pignons, ajout de marquise, colonnes et fenêtre en saillie »;

Plan No.18: 254 Glengarry for "Renovation to the front façade – Changing the exterior finish, remove 2 gables, addition of a canopy, columns and a bay window ";

Plan N°19 : 102, Highfield pour « Rénovation à la façade- nouvelle colonne et marquise au dessus de l'entrée principale (3 options présentées) »; « Option N°2 approuvée »;

Plan No.19: 102 Highfield for "Renovation to the façade- new column and canopy above the front door (3 options presented) "; "Option #2 approved";

Plan N°20 : 2300, Lucerne pour « Discussion : module de la fenestration en façade et élévations du bâtiment 'A' Provigo »; « Maintien des commentaires précédents. Meneaux horizontaux avec joints verticaux en silicone »

Plan No.20: 2300 Lucerne for " Discussion: module of fenestration on the façade and building 'A's elevation (Provigo building);" Maintain previous comments. Horizontal mullions with silicon vertical joints";

Plan N°23 : 120, Thornton pour « Modification de la terrasse existante arrière »;

Plan No.23: 120 Thornton for " Modification to the existing rear deck ";

Plan N°24 : 110, Highfield pour « Modification des ouvertures d'un permis déjà approuvé »;

Plan No.24: 110 Highfield for "Modification to the openings of an already approved permit";

Plan N°25 : 1275, Dunkirk pour « Enseigne autonome »;

Plan No.25: 1275 Dunkirk for " Post sign";

D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation favorable du CCU lors de sa réunion tenue le 4 juillet 2014 :

Plan N°1 : 53, Morrison pour «Modification au plan approuvé- Proposition de revêtement extérieur en brique au lieu de l'acrylique approuvé pour l'agrandissement arrière »;

Plan N°2: 8500, Delmeade pour « Enseigne autonome »;

Plan N°3 : 417, Walpole pour «Modification apportée aux plans approuvés (déjà construit)- modulation des ouvertures, panneaux d'aluminium, et palier en pavé-uni »;

Plan N°4 : 568, Berwick pour « Bâtiment accessoire»; Sous réserve « l'accès au cabanon par le mur du garage n'est pas permis »

Plan N°5 : 1480, Rockland pour « Modification au finis de la jupe de la fenêtre en saillie et pergola »;

Plan N°6 : 2102, Graham pour «Clôture et barrières(2) »;

Plan N°8 : 1860, Surrey pour «Modification à la façade avant- changer le revêtement de bois pour de la pierre» Sous réserve de « soumettre des dessins architecturaux pour émission du permis . Le CCU accepte de ne pas conserver les 3 colonnes en avant »;

Plan N°9 : 101, Dobie pour «Modification extérieure- nouvelles ouvertures (3) au sous-sol »;

Plan N°13 : 758, Powell pour « Modification à la façade - rajout de la pierre pour remplacer le stuc »;

Plan N°14 : 17, Strathcona pour « Terrasse et aménagement paysager »;

Plan N°15 : 116, Morrison pour « Agrandissement arrière – 2 étages – plans préliminaires » Sujet à : « mur coupe-feu non autorisé dans les revêtements de finition. Une lettre d'acceptation entre voisins est requise. Les détails de la ligne mitoyenne (côté voisins) est requise sur les dessins » ;

Plan N°16: 458, Berwick pour « Agrandissement arrière – ajout d'un étage »;

Plan N°19 : 2095, Hanover pour « Agrandissement arrière d'un étage et fini extérieur »; Sous réserve « d'apporter une correction à la finition de la fenêtre du coin ;

Plan N° 20 : 5592, Ferrier pour « ajout d'une porte vitrée au mur de façade »;

Plan N°21 : 306, Leacross pour «Terrasse et aménagement paysager »;

To approve the Site Planning and Architectural Integration (PIIA) plans that have been the subject of a favorable recommendation from the CCU at its meeting held on July 4, 2014:

Plan No.1: 53 Morrison for " Modification to approved plan – Propose brick exterior siding instead of the approved acrylic for the rear extension";

Plan No.2: 8500 Delmeade for " Post sign";

Plan No.3: 417 Walpole for " Modification to approved plans (already built) – Modulation of openings, aluminium panels and paved landing ";

Plan No.4: 568 Berwick for "Cabana"; Subject to: " access from wall of garage into cabana not permitted"

Plan No.5: 1480 Rockland for " Modification to the bay-window skirt finish and pergola";

Plan No.6: 2102 Graham for " Fence and gates (2) ";

Plan No.8: 1860 Surrey for " Modification to front façade – change wood siding to brick " Subject to: " Must submit architectural drawings to issue permit. CCU agrees not preserve the 3 front columns";

Plan No.9: 101 Dobie for " Exterior modification – new openings (3) to the basement ";

Plan No.13: 758 Powell for " Modification to the facade - adding stone to replace stucco";

Plan No. 14: 17 Strathcona for " Deck and landscaping ";

Plan No.15: 116 Morrison for "Rear addition – 2 floors – preliminary plans". Subject to: "fire wall not permitted in a siding finish. Letter of agreement between neighbors required. Detailing at the property line (neighbor's side) required on drawings.;

Plan No.16: 458 Berwick for " rear addition – adding one floor ";

Plan No.19: 2095 Hanover for " One storey rear addition and exterior finish" Subject to : Correction to be brought to the corner window finish;

Plan No.20: 5592 Ferrier for "adding a glass door on the front façade wall ";

Plan No.21: 306 Leacross for "Deck and landscaping";

Plan N°22a : 130, Linwood pour « Modification aux revêtements extérieurs; enlever les panneaux de bois des façades latérales et arrière et nouvelles ouvertures »; Sous réserve « pas de stucco entre les nouvelles fenêtres proposées et les portes patios sur la façade arrière. Devrait être fini avec la même finition aluminium que les fenêtres et portes patio pour créer une unité »;

Plan N°23: 44, Roselawn pour « Modification de la forme du solarium »;

Plan N°25 : 469, Greenoch pour « Agrandissement arrière et terrasse » Sous réserve : « resoumettre la marquise avant – diminuer la largeur de la marquise par la largeur des colonnes et l'espacement. Suggéré d'utiliser des fenêtres à guillotine pour une meilleure harmonisation du style » ;

Plan N°26 : 376, Kindersley pour « remise de jardin »;

De refuser les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation défavorable du CCU lors de sa réunion séance tenue le 20 juin 2014:

Plan N°3 : 1735, Rockland pour « Installation d'un deuxième Gazebo »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « Pour avoir un Gazebo plus grand, il faut construire une structure qui s'intègre à l'élévation arrière ».

Plan N°26 : 1600, Kenilworth pour « Re-soumission – proposition des matériaux et agrandissement au-dessus du garage – Vérification du PIIA et son application à ce projet »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « Le comité recommande une restauration plutôt qu'une transformation. Il faut préserver les détails existants et la pierre n'est pas une option. L'ajout au-dessus du garage : toit et mur doivent être en retrait de la façade principale ».

Vote contre: le conseiller Louis Dumont.

ADOPTÉ PAR MAJORITÉ

14. Adoption du Règlement no 1432 sur le déneigement

RÉSOLUTION N° 14-07-11

Objet : Adoption du Règlement no 1432 sur le déneigement

ATTENDU QUE conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. chapitre C-19), le Règlement n° 1432 sur le déneigement a été précédé d'un avis de motion donné le 26 mai 2014;

Plan No.22a: 130 Linwood for " Modification to exterior sidings; remove wood panels from side facades and rear facade "; Subject to: no stucco in between new proposed windows and patio doors on rear façade. Should be finished in the same aluminum finish as the windows and patio doors to create a grouping.

Plan No.23: 44 Roselawn for " Modification to the solarium's shape ";

Plan No.25: 469 Greenoch for "Rear extension and deck" Subject to: "Resubmit front canopy; reduce canopy width along with column width and spacing. Suggested to use guillotine windows for better style harmonization" ;

Plan No.26: 376 Kindersley for " Cabana ";

To refuse the Site Planning and Architectural Integration (PIIA) plans that have been the subject of an adverse recommendation of the CCU at its meeting held on June 20, 2014:

Plan No.3: 1735 Rockland for " Installation of a second Gazebo "; REFUSED for the following reasons: " To have a larger gazebo, must build a structure that integrates with the rear elevation ";

Plan No.26: 1600 Kenilworth for "Resubmission – proposal of materials and extension above the garage – Verification of the PIIA and its application to this project"; REFUSED for the following reasons: "Committee recommends a restoration instead of a transformation. Must preserve the existing detailing and stone is not an option. Addition over garage – roof and wall must be recessed from the principal facade".

Votes against : Councillor Louis Dumont.

CARRIED BY MAJORITY

RESOLUTION N° 14-07-11

Subject : Adoption of By-law No.1432 on snow removal

WHEREAS in accordance with section 356 of the Cities and Towns Act (R.S.Q. Chapter C-19), By-law No. 1432 on snow removal was preceded by a notice of motion given on May 26, 2014;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil assistant à la présente séance ont déclaré l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par le conseiller Daniel Robert, il est résolu :

D'adopter, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19), le Règlement n° 1432 sur le déneigement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15. **Adoption du Règlement no 1310-172 modifiant le Règlement no 1310 en ce qui a trait aux coefficients d'emprise au sol et aux coefficients d'occupation du sol pour les terrains non adjacents au bâtiment principal**

RÉSOLUTION N° 14-07-12

Objet : Adoption du Règlement no 1310-172 modifiant le Règlement no 1310 en ce qui a trait aux coefficients d'emprise au sol et aux coefficients d'occupation du sol pour les terrains non adjacents au bâtiment principal

ATTENDU QUE conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. chapitre C-19), le Règlement n°1310-172 modifiant le Règlement no 1310 en ce qui a trait aux coefficients d'emprise au sol et aux coefficients d'occupation du sol pour les terrains non adjacents au bâtiment principal a été précédé d'un avis de motion donné le 26 mai 2014;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil assistant à la présente séance ont déclaré l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

D'adopter, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19), le Règlement n° 1310-172 modifiant le Règlement no 1310 en ce qui a trait aux coefficients d'emprise au sol et aux coefficients d'occupation du sol pour les terrains non adjacents au bâtiment principal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16. **Rapport sur les décisions prises par le conseil d'agglomération**

Objet : Rapport sur les décisions prises par le conseil d'agglomération

Le maire Philippe Roy fait rapport des décisions prises lors de la dernière séance du conseil d'agglomération.

WHEREAS every member of Council in attendance at the present sitting has stated having read the by-law and waives its reading;

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Daniel Robert, and resolved:

To adopt, in accordance with Section 356 of the Cities and Towns Act (R.S.Q., Chapter C-19), By-law No. 1432 on snow removal.

CARRIED UNANIMOUSLY

RESOLUTION N° 14-07-12

Subject : Adoption of By-law No. 1310-172 to amend zoning By-law No. 1310 with respect to coverage ratios and floor area ratios for lots not contiguous to the principal building

WHEREAS in accordance with section 356 of the Cities and Towns Act (R.S.Q. Chapter C-19), By-law No. 1310-172 to amend zoning By-law No. 1310 with respect to coverage ratios and floor area ratios for lots not contiguous to the principal building was preceded by a notice of motion given on May 26, 2014;

WHEREAS every member of Council in attendance at the present sitting has stated having read the by-law and waives its reading;

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To adopt, in accordance with Section 356 of the Cities and Towns Act (R.S.Q., Chapter C-19), By-law No. 1310-172 to amend zoning By-law No. 1310 with respect to coverage ratios and floor area ratios for lots not contiguous to the principal building.

CARRIED UNANIMOUSLY

Subject : Report on Decisions rendered by the Agglomeration Council

Mayor Philippe Roy reported decisions taken at the Agglomeration's Council meeting.

17. Affaires diverses

Les membres du conseil informent les personnes présentes de sujets et d'événements passés ou à venir.

18. Période de questions du public

Le maire Philippe Roy ouvre la période de questions à 20 h 24 et 10 citoyens s'adressent au conseil. La période de questions se termine à 21 h 15.

19. Levée de la séance

RÉSOLUTION N° 14-07-13

Objet : Levée de la séance

ATTENDU QUE tous les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par le conseiller Daniel Robert, il est résolu :

De lever la séance à 21 h 15.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Le maire,

(s) Philippe Roy

Philippe Roy

RESOLUTION NO. 14-07-13

Subject: Closing of Meeting

WHEREAS all subjects on the Agenda are exhausted;

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Daniel Robert, and resolved:

To close meeting at 21:15.

CARRIED UNANIMOUSLY

Le greffier,

(s) Alexandre Verdy

Alexandre Verdy